ABDM PRODUCTION AU BUREAU DE MUSIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 6 Rue Carnot
93220 GAGNY
RCS BOBIGNY 407 995 745

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 16 MAI 2025

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION (Art. L. 224-3 Code de commerce)

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Pierre BOUYER,
demeurant 6 Rue Carnot
93220 GAGNY,
titulaire de 260 parts sociales (260 voix) en pleine propriété,

Madame Hélène PAPA,
demeurant 8 Rue Deguerry, 75008 PARIS,
titulaire de 50 parts sociales (50 voix) en pleine propriété,

Madame Nicole TAMESTIT,
demeurant 6 Rue Carnot, 93220 GAGNY,
titulaire de 190 parts sociales (190 voix) en pleine propriété,

Détenant ensemble 500 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée ABDM PRODUCTION AU BUREAU DE MUSIQUE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ABDM PRODUCTION AU BUREAU DE MUSIQUE et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article18 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

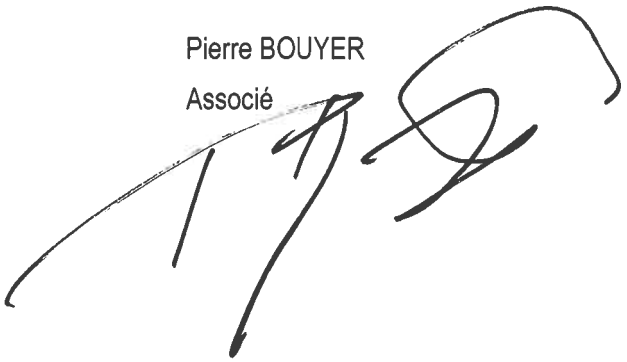
La société CAMEO CONSEILS, située 19 Avenue de Messine 75008 PARIS,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à Gagny
Le 16 mai 2025

Pierre BOUYER
Associé



Hélène PAPA
Gérante associée



Nicole TAMESTIT
Associée

